



La CGT IP et Pénitentiaire
le 06/10/2026

DECLARATION LIMINAIRE
AU CSAI FS DE BORDEAUX LE 15
OCTOBRE 2026

Le préambule de la constitution de 1946, intégré au préambule de la Constitution de 1958, consacre le principe de la dignité humaine et le définit comme absolu, universel, il s'applique à toutes les personnes physiques, inaliénable et opposable à L'État. Il en résulte que l'Etat doit protéger la dignité humaine.

Les moyens manquent toujours davantage creusent l'écart entre l'idéal et le réel, les discours pleuvent, les mesures toujours plus restrictives viennent juguler les identités dans un processus de déshumanisation toujours plus dévastateur.

Nous en appelons au devoir de l'ETAT, son devoir de préserver des conditions de travail dignes, à son engagement concret dans l'action pour tendre vers cet idéal. Ces conditions de travail dignes passent inévitablement par des conditions de détention dignes.

Nous exécutons les décisions de la Justice, nous avons l'obligation de respecter les principes fondamentaux de la République. C'EST AUJOURD'HUI UN DEVOIR BAFOUE PAR L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE.

40 % des surveillants déclarent des symptômes de burn-out. Les corps techniques, d'agents administratifs, des SPIP, les corps de Direction d'établissement, ne sont pas épargnés.

La population sous main de Justice présente des troubles psychiques de plus en plus graves. Nous sommes confrontés au quotidien à la misère humaine, à l'expression d'une souffrance que nous ne parvenons plus à prendre en charge autrement que par la répression, ce qui ne la résout pas.

Le cortège des troubles défile:

anxiété, dépression, syndrome de stress post-traumatique par l'exposition au suicide (une tentative de suicide toutes les 3h en prison en France, statistique de 2023) et aux auto-mutilations. L'épuisement physique et moral est le lot quotidien des agents que ce soit en milieu carcéral ou en milieu ouvert. Les troubles musculo-squelettiques non répertoriés comme maladie professionnelle faute de services de médecine de travail explosent.

QU'EST-CE QUE PRODUIT cet abandon de la dignité : La Grande roue de la violence entre dans un processus d'accélération, avec ses effets délétères : perte du sens du travail, agressions, absentéisme, addictions, départ des agents, aggravation de la pénurie.

Que faire d'un plan équité, de règlement, de code de déontologie, de prestation de serment.

Le RSU 2023 mentionne : 3561 agents ont demandé une visite spontanée au service de médecine du travail, contre 1154 en 2022.

4897 actes de violence physiques et verbales émanant des détenus, recensés en 2023, contre 3911 en 2022.

QUE FAIRE, si ce n'est continuer à construire un ARBRE DES CAUSES qui n'a pas pour vocation de distribuer des responsabilités et des sanctions en répression des échecs, mais bien au contraire de proposer la poursuite d'une réflexion et d'ouvertures pour une réappropriation des métiers par les professionnels de terrain tous corps pris en compte.

La première des causes, la pénurie d'agents, ne peut plus être gérée en termes de surcharge, mais doit être pensée en termes d'organisation, une organisation qui préserve les missions et les valeurs dont les agents sont garants.

Les représentants CGT